ITÉRATIVES REMONTRANCES

Signées de plus de 1500 Gentilshommes Bretons, & portées au Roi par 12 Députés.

Du 20 Juin 1788.

SIRE,

Vos miniſtres ajoutant chaque jour à l'abus qu'ils font de votre autorité, s'efforcent d'étouffer les juſtes réclamations de vos plus fideles ſujets.

VOTRE MAJESTÉ a placé la juſtice à la tête de ſes autres vertus; elle a déclaré ne vouloir régner que par les lois. Elle n'interdira point l'accès du trône aux citoyens qu'on opprime en ſon nom. SIRE, dans ce nom cher & ſacré, votre nobleſſe Bretonne ne verra jamais que le ſignal & le garant de votre protection.

DES miniſtres ambitieux, maſquant leurs vues intéreſſées ſous l'apparence trompeuſe du bien public, ou de la gloire du prince, ont trop ſouvent trahi leurs véritables intérêts, & compromis l'autorité ſouveraine; mais nulle entrepriſe de ce genre n'offrit jamais de plan plus funeſte que celui qu'on a oſé ſurprendre au cœur royal & paternel de votre majeſté.

SIRE, les Français ſont alarmés; mais ils ſont ſoumis, trop, peut-être, au gré de ſiniſtres conſeillers, qui creuſent un abyme au pied du trône, dont la fidélité de vos peuples ſera toujours le plus ferme appui.

EN vain, SIRE, on déguiſera à V. M. l'émotion générale du royaume, elle n'eſt que trop réelle. Vos miniſtres & leurs œuvres en ſont la cauſe & l'unique objet, comme la ſeule reſſource de la nation exiſte dans la confiance que la juſtice de V. M. lui inſpire.

Des ministres prévaricateurs craignent, sur-tout, de voir leur conduite éclairée. Les parlements font-ils entendre la voix redoutable de la vérité? les ministres l'étouffent; ils détruisent ces corps antiques, pour y substituer une cour de commensaux de votre majesté, de guerriers, de membres du clergé, de personnages respectables par le rang qu'ils occupent, mais hors d'état de conserver le dépôt des lois qu'ils n'ont jamais étudiées. En vain les ministres y appellent des magistrats plus instruits. Quelle confiance inspireroient ces magistrats, tombés dans la dépendance des dépositaires de l'autorité, incapables désormais de déployer la fermeté nécessaire pour défendre V. M. contre les surprises qu'on essayeroit de lui faire? Quelle confiance inspireroient tous les membres de la cour pléniere, devenus suspects à l'instant où ils sont entrés dans un tribunal que la nation désavoue & réprouve?

Non, Sire, la cour pléniere ne remplaceroit pas les parlements; & les lois de l'état, ces lois qui assurent la stabilité du trône & le bonheur de vos sujets, privées de ces gardiens fideles qui les conservoient depuis tant de siecles, deviendroient le jouet du caprice & des volontés versatiles des ministres.

Après avoir foulé aux pieds la constitution du royaume, méprisé les réclamations de toute la France, comment ne tenteroient-ils pas d'écarter celles de votre noblesse Bretonne? Non, Sire, elles ne seront jamais à leurs yeux suffisamment autorisées. Le recours au souverain est un droit naturel qu'on ne peut contester à aucun citoyen, à plus forte raison aux gentilshommes Bretons, membres nés & toujours subsistants du corps politique & constitutionnel de la province. On ne rassemble point les états de Bretagne, on viole leurs constitutions; & l'on reprocheroit à l'un des ordres qui les composent, de se réunir pour faire connoître au souverain, par de respectueuses réclamations, le péril éminent de la chose publique!

Nulle loi ne peut être enregistrée, ne peut être exécutée en Bretagne, avant que les états y aient consenti; cependant, les ministres, sans attendre ce consentement, toujours nécessaire, ont fait enregistrer & veulent faire exécuter dans la province ces édits désastreux, contre lesquels la noblesse ne pouvoit, sans trahir son devoir, se dispenser de réclamer votre justice.

La nation entiere, rassurée par votre parole royale, appelle à grands cris l'assemblée des états généraux; mais des ministres qui ne savent que détruire, rejettent ce seul moyen, réparateur



des maux dont la France eſt affligée; ils ne penſent qu'à conſommer leur funeſte ſyſtême; ils bouleverſent tout; &, à les entendre, ils veulent tout reſpecter. Ils joignent la dériſion à l'inſulte, & ſe jouent ainſi outrageuſement de vingt-quatre millions d'hommes. Ils oſent dire que les édits qui excitent nos réclamations, étoient depuis long-temps deſirés. Ils étoient deſirés! & c'eſt dans l'ombre du myſtere, c'eſt avec les précautions qu'on emploie pour machiner un complot, que leur promulgation s'eſt préparée. Ils étoient deſirés! & ce n'eſt que les armes à la main, qu'on oſe les annoncer au peuple. Ils étoient déſirés! & à peine ſont-ils connus, qu'un cri univerſel les dénonce à V. M. Ils étoient deſirés! & l'on ſe croit obligé de faire marcher des armées pour contenir l'indignation publique qui s'éleve contre leur établiſſement. Ils étoient deſirés! & l'honneur français, marque du ſceau de l'infamie quiconque ſe prêteroit à leur exécution.

Ce n'eſt point à de ſemblables ſignes qu'on peut connoître des lois ſages qui ſeroient deſtinées à faire le bonheur de la nation. Ce contraſte frappant n'offre-t-il pas à Votre Majeſté la preuve la plus complette de l'audace avec laquelle on ne craint pas de lui en impoſer?

Sire, de combien de malheurs votre empire n'eſt-il pas menacé? A peine ſortis de la preſſe, quels maux ces édits deſtructeurs n'ont-ils pas enfantés? La juſtice, outragée dans ſes lois, ſes temples & ſes miniſtres! deux magiſtrats, courageux & fideles, traités, à la face de la nation, comme des criminels d'état; arrachés, avec la derniere barbarie, de l'aſile ſacré, que l'excès même du deſpotiſme auroit dû reſpecter! des ſoldats français, armés contre leurs propres concitoyens! les défenſeurs de l'état, avilis par les fonctions humiliantes, dont on ne craint pas de les charger! l'autorité légitime compromiſe! une foule de propriétés violées! le crédit ébranlé, & qu'achevent de détruire les ſacrifices mêmes par leſquels on eſſaie de le ſoutenir! les dépenſes exceſſives qu'entraîne l'exécution du coupable projet qu'ont formé vos miniſtres, au moment même où l'économie la plus ſévere eſt l'unique reſſource que laiſſe aux finances épuiſées, la miſere effrayante des peuples! la police du royaume, incertaine, & ſans ſurveillance! les priſons devenues trop étroites pour le nombre des malfaicteurs, qu'enhardit l'eſpoir de l'impunité! la juſtice, ce beſoin journalier des empires, & la dette la plus ſacrée du trône, manquant au même inſtant dans toute la France! Non, Sire, il n'y a que l'amour de vos ſujets, pour votre perſonne ſacrée, qui, dans le déſaſtre univerſel, n'ait point éprouvé d'atteinte.

Sire, chaque jour fait une plaie nouvelle aux peuples dont vous êtes le pere : hâtez-vous de retirer ces édits, que tout le royaume entier s'accorde à nommer déſaſtreux, inconſtitutionnels. Sire, ils ne ſont pas moins contraires au bien de votre ſervice, qu'au ſalut de vos peuples. Retirez-les ; qu'ils ſoient effacés de votre regne, & de la mémoire des hommes. Laiſſez, Sire, laiſſez agir le caractere qui, lors de votre avénement au trône, vous mérita l'amour de vos ſujets. Repoſez-vous avec confiance ſur les ſentiments que leur inſpire votre perſonne ſacrée. Ah ! Sire, l'auguſte nom de Bourbon, ſi cher aux François, & ſur-tout à votre nobleſſe, eſt ſeul plus impoſant que vos armées réunies.

Sentez, Sire, tout le prix de régner ſur un peuple libre ; le deſpotiſme dégrade les hommes. Les eſclaves vendent leur ſang, & le ménagent ; vos fideles ſujets le donnent, & le prodiguent pour votre gloire & le ſalut de l'état.

Sire, votre bonté eſt trop connue, pour qu'on puiſſe douter que le bonheur public ne ſoit pas le plus ardent de vos ſouhaits. Votre Majeſté eſt trop magnanime pour qu'aucun obſtacle arrête le déſaveu d'une erreur que vos ſujets ſont bien éloignés de lui attribuer. Elle eſt trop juſte, pour ne pas vouloir régner par les lois ; trop ſage, pour ne pas ſentir que leur ſubverſion doit alarmer également le monarque & les ſujets, & que leur ſtabilité eſt le plus sûr garant du dévouement & de la fidélité de ſes peuples.

Tels ſont, Sire, les ſentiments dont votre nobleſſe Bretonne ſera toujours jalouſe de montrer l'exemple à vos ſujets, & dont elle ne ceſſera jamais de donner à Votre Majeſté les preuves les plus éclatantes.